

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht Service de l'Urbanisme Rue Van Lint, 6 B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 31/8/2021.

Votre réf. 52029

Réf. CRMS: AND20299 ANDERLECHT. Rue Eloy, 108-112.

Réf. NOVA : 01/XFD/1790306 (= ZP de l'église St-François-Xavier / à proximité de l'école communale

sise rue Eloy, 114 inscrite à l'inventaire)

<u>PERMIS D'URBANISME</u>: aménager un logement dans les combles

d'un immeuble de logements.

Demande de la Commune du 14/07/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 25/08/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS

Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE Président

 $c.c.: gdelatte@anderlecht.brussels \; ; \; urbanisme@anderlecht.brussels \; ; \; hlelievre@urban.brussels \; ; \; mkreutz@urban.brussels \; ; \; cvandersmissen@urban.brussels \; ; \; mbadard@urban.brussels \; ; \; crms@urban.brussels \; ; \; kdepicker@urban.brussels \; ; \; kdepicker@urban.br$